

BONNE ANNÉE 2011!

DÉCEMBRE 2010 | VOLUME XVI, NUMÉRO 4



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

La période des Fêtes est le moment propice pour échanger les traditionnels vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité. Pour vous et les vôtres, chacun des membres de l'équipe des Fonds FMOQ formule des souhaits empreints de joie et de sérénité, et réitère sa détermination à continuer de vous servir avec compétence, professionnalisme, intégrité, dévouement et efficacité. À nos yeux, ce sont les points d'ancrage les plus solides d'une des valeurs les plus précieuses qui soient et qui a pour nom la **CONFIANCE**.

Marchés financiers

L'année 2010 aura finalement été une très bonne cuvée pour les différents Fonds FMOQ. Avec la timidité de la reprise économique mondiale, les problèmes de dettes souveraines en Europe et le taux de chômage qui se maintient à près de 10 % aux États-Unis, qui aurait cru que le rendement de son portefeuille dépasserait 10 % pour l'année qui vient de se terminer? Voici d'ailleurs les rendements des trois (3) Fonds équilibrés FMOQ :

- Fonds omnibus FMOQ : 10,33 %
- Fonds de placement FMOQ : 8,38 %
- Fonds revenu mensuel FMOQ : 13,25 %

Sur le plan économique, l'année 2011 pourrait très bien ressembler à 2010. On peut prévoir la continuation de la reprise économique, si fragile soit-elle, grâce entre autres aux politiques fiscales et monétaires qui demeurent nettement accommodantes. Les effets de la crise financière de 2008 sont encore bien présents. En effet, l'aversion au risque est encore palpable et on peut penser

que les investisseurs délaisseront graduellement les investissements sans risque (et à faibles rendements) pour des actifs offrant de meilleurs potentiels de gains.

Ce faisant, les actions pourraient enregistrer des gains appréciables pour une troisième année consécutive. Soyez toutefois prévenus que plusieurs risques persistent; par exemple, le secteur immobilier aux États-Unis qui demeure sur une pente descendante inquiétante. Mieux vaut donc opter pour les actions uniquement si cela respecte votre profil d'investisseur et si votre horizon de placement est de plus de cinq (5) ans.

Un début d'année qui rime de plus en plus avec épargne

Comme toujours, janvier et février sont les mois correspondant à la période des cotisations REER déductibles du revenu imposable pour l'année précédente. Pourquoi ne pas en profiter pour faire votre cotisation 2011 dès maintenant ou pour adhérer à notre système de prélèvements automatiques? En plus de bénéficier de revenus à l'abri de l'impôt pendant longtemps, vous jouirez d'une tranquillité d'esprit.

Le début de l'année s'avère aussi une période importante pour un autre mode d'épargne dont les résultats sont tributaires du temps. En effet, pour une troisième année consécutive, le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet, au 1^{er} janvier, d'augmenter de 5 000 \$ le montant pouvant y être investi et de générer des revenus libres d'impôt.

DANS CE NUMÉRO...

Les hausses des taux d'intérêt n'affectent pas tous les placements de manière identique	4
C'est le temps de penser REER	6
Rappel important	7
Nouveau site Internet	8
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Rendements et valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



ACTIFS EN SANTÉ

Nous ne pouvons donc que vous inciter à cotiser à un REER ou à un CELI le plus tôt possible dans l'année, car il en va de vos intérêts financiers et fiscaux. Vous trouverez d'ailleurs de plus amples renseignements à cet effet dans ce bulletin.

Un rappel important : votre profil d'investisseur

Tel que mentionné dans les numéros précédents de ce bulletin, le représentant d'un courtier en épargne collective doit disposer de renseignements suffisants sur 1) les besoins et objectifs de placement, 2) la situation financière, et 3) la tolérance au risque de chacun de ses clients. Tout comme la plupart des firmes actives dans le domaine, notre société considère qu'un questionnaire s'avère la façon la plus précise et la plus objective qui soit pour s'acquitter de cette tâche et ainsi mieux connaître et servir notre clientèle.

Nous en avons donc élaboré un qui aborde, de manière complète et rigoureuse, les éléments susmentionnés afin d'établir formellement votre « profil d'investisseur ». Ne soyez donc pas étonné si, lors d'une prochaine communication, votre conseiller vous demande de le compléter ou, le cas échéant, de valider les données que vous nous avez déjà transmises.

Dans le but d'accélérer la mise à jour de nos dossiers, nous avons procédé, au cours des derniers mois, à un envoi systématique du questionnaire à tous nos clients, et nous leur avons demandé de le compléter et de nous le retourner. Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à agir sans tarder, car ces renseignements nous sont indispensables pour vous servir encore mieux.

Si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller qui se fera un plaisir de vous assister. Merci de votre précieuse collaboration !

Un service-conseil sans aucuns frais ni engagement

Sans aucuns frais ni engagement de votre part, les conseillers de la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. peuvent analyser votre portefeuille de placements et vous faire des recommandations objectives. Comme ils ne sont pas rémunérés à commission, ils ont vraiment

vos intérêts à cœur et vous prodiguent des conseils impartiaux et judicieux. Une fois que vous les avez en main, vous êtes parfaitement libre de décider de la suite des choses : si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations, ou faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos actifs en un seul endroit, nous nous faisons un devoir et un plaisir de vous assister. De plus, nos conseillers sont disponibles pour vous rencontrer là où bon vous semble et selon l'horaire qui vous convient. Saisissez l'occasion !

La gestion privée de portefeuille

Après avoir annoncé la mise sur pied d'un nouveau service de gestion privée de portefeuille, la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. est heureuse de confirmer que sa filiale Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. l'offrira très bientôt. Ce service sur mesure s'adressera plus particulièrement aux omnipraticiens, aux optométristes et à leurs proches ayant accumulé des actifs d'une valeur globale supérieure à 750 000 \$ et désireux d'en confier la gestion à des gestionnaires professionnels. Principalement axé sur la protection du capital, le service offrira entre autres des produits d'investissement exclusifs et affichera, comme tous les produits et services offerts par nos sociétés, un rapport qualité – prix des plus avantageux. Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou discuter de cette nouvelle offre de service qui sera lancée au début de 2011, communiquez avec M. Robert Auger ou M. Martin Vallée au 514 868-2081, ou transmettez-nous un courriel à l'adresse suivante : info-gestionprivee@fondsfmoq.com.

Les honoraires de gestion et le ratio des frais de gestion

Nous tenons à attirer de nouveau votre attention sur la différence entre les honoraires de gestion du gérant et le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds commun de placement.

Les honoraires de gestion sont des frais que le gérant du fonds perçoit à même le fonds pour rémunérer son travail. Dans la majorité des fonds communs de placement, plusieurs frais d'opération s'ajoutent à ces honoraires (frais du vérificateur, frais de production des rapports annuels, frais de renouvellement du prospectus, etc.). **Dans le cas des**

Fonds FMOQ, seuls les honoraires de gestion et les taxes applicables sont chargés; il n'y a pas d'autres frais.

Ceci signifie que le RFG correspond exactement aux honoraires de gestion chargés par la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. auxquels s'ajoute la taxe sur les produits et services (TPS). Toutes les dépenses des Fonds sont payées par la Société à même ses honoraires. En conséquence les RFG des Fonds FMOQ sont de 0,42 % (0,40 % + TPS) pour le Fonds monétaire FMOQ, et de 1,00 % (0,95 % + TPS) pour les autres Fonds.

Ces RFG sont parmi les plus bas de l'industrie, comme le démontre le tableau ci-dessous qui présente les RFG moyens de l'industrie en date du 30 novembre 2010, et ce, pour chacune des catégories de fonds.

Catégories de fonds (%)	Industrie	Fonds FMOQ
Fonds monétaires canadiens	0,75	0,42
Fonds obligations canadiennes	1,70	1,00
Fonds diversifiés	2,45	1,00
Fonds actions canadiennes	2,37	1,00
Fonds actions internationales	2,77	1,00
Toutes catégories confondues	2,44	s.o.

En terminant, ne perdez jamais de vue qu'en payant des frais de gestion moindres, vous bénéficiez d'un rendement additionnel sûr, certain et sans volatilité.

Le taux de distribution du Fonds revenu mensuel FMOQ pour 2011

Pour 2011, le taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ qui s'appliquera demeurera le même, soit 3,33 ¢ par part (0,40 \$ par année), ce qui équivaut à 4 % selon la valeur de la part en décembre 2010. Pour 2010, ce Fonds a procédé à un retour de capital d'environ 10 ¢ par part.

Une collaboration FMOQ et Fonds FMOQ

Dans nos derniers numéros, nous avons fait état de la participation de la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. au programme de préparation à la retraite du Collège des médecins du Québec. Dans le cadre de cette initiative qui aborde tous les aspects de cette

étape très importante de la vie, nous nous sommes associés dans un premier temps à la FMOQ afin d'élaborer le contenu d'un premier atelier consacré aux aspects financiers de la retraite. Par la suite, ce partenariat nous a amenés à préparer un deuxième atelier qui aborde les assurances et les aspects légaux. Ce nouveau module est maintenant disponible.

D'une durée de trois (3) heures chacun, ces deux (2) ateliers s'adressent aux médecins omnipraticiens (clients ou non des Fonds FMOQ) et donnent droit à des crédits de catégorie 1. Ils sont dispensés par notre service de planification financière et ce, **sans aucune présentation de produits ni sollicitation.**

Si vous formez un groupe de 15 personnes et plus, nous nous ferons un plaisir de donner l'une ou l'autre de ces formations à l'endroit de votre choix. Plusieurs associations ont d'ailleurs profité de la tenue de leur assemblée annuelle pour tenir le premier atelier. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou réserver une date, veuillez communiquer avec M^{me} Martine Payette, Directrice, affaires corporatives, marketing et communications, en composant le 514 868-2082, poste 224, ou sans frais le 1 888 542-8597, poste 224.

Un tout nouveau site Internet

Dorénavant, lorsque vous vous rendez à l'adresse www.fondsfmoq.com, vous aurez le loisir de naviguer sur la troisième génération de notre site Internet. Mis en ligne pour la première fois en 1999, celui-ci a subi une première cure de rajeunissement il y a plus de huit (8) ans maintenant, ce qui s'avère une éternité en informatique ! Bien qu'à la fine pointe de la technologie en 2002, notre site était devenu désuet et peu convivial en raison de la progression de nos activités et de l'évolution fulgurante de la technologie.

Après analyse et mûre réflexion, nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait bien plus qu'un simple remaniement et qu'un nouveau site s'imposait. Amorcée en 2010, la démarche de conception, de développement et de mise en ligne de ce site a pris en compte les commentaires et les suggestions que vous nous aviez transmis au fil des ans. En plus de procéder à une évaluation comparative de sites qui

nous semblaient des plus conviviaux, nous avons fait appel à des professionnels chevronnés pour élaborer notre nouveau site de dernière génération.

Aujourd'hui, nous sommes très fiers de vous inviter à apprécier les principales améliorations que nous y avons apportées et qui font l'objet d'un article dans ce numéro.

Une nouvelle brochure d'information sur les fonds communs de placement

Notre nouvelle brochure de la série *À propos de...*, qui traite des fonds communs de placement, est maintenant disponible. Elle remplace celle que nous avions lancée en 2002, car de nombreux changements survenus au sein de l'industrie, tant sur le plan des produits que sur celui de la réglementation, avaient rendu son contenu désuet. Cette nouvelle édition contient notamment toute l'information pertinente sur les types de fonds, leur fonctionnement, les intervenants et les exigences réglementaires. N'hésitez pas à nous faire signe afin de recevoir un exemplaire de ce document qui est également disponible en format électronique dans notre site Internet (www.fondsfmoq.com).

Le programme de conférences 2011

Notre prochaine série de soirées-conférences sur divers sujets de nature économique et financière s'amorcera le 26 janvier à Montréal, et le 27 janvier à Québec. La première de la saison portera sur les perspectives économiques et sera donnée par M. Jean Philippe Décarie, chroniqueur financier de renom et éditeur en chef du site Internet RueFrontenac.com. Nous espérons vous compter parmi nous lors de cette soirée. **Le programme complet est joint au présent envoi.** Vous y trouverez la description de toutes les conférences qui, nous l'espérons, sauront susciter votre intérêt.

Les documents d'information sur les Fonds FMOQ

Nous avons joint à ce numéro un carton-réponse destiné à confirmer votre intérêt à recevoir les divers documents d'information statutaires sur les Fonds FMOQ, de même que la prochaine brochure d'information qui traitera de l'incorporation de la pratique médicale et que nous lancerons en 2011. Puisque ces documents contiennent une foule de renseignements pertinents et intéressants sur les Fonds

FMOQ, n'hésitez pas à les demander et à les consulter.

Un accueil très chaleureux

Au terme de notre tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour l'accueil que vous nous avez réservé. Une fois de plus, nous avons pu échanger avec vous, prendre connaissance de vos attentes et de vos besoins, et vous faire part des plus récents développements sur les Fonds FMOQ. Tout en exprimant notre profonde gratitude aux dirigeants des associations qui nous ont permis de faire une présentation à leurs membres, nous formulons le souhait d'être de nouveau des vôtres l'an prochain.

Le Salon Vision 2010

Au mois d'octobre dernier, nous avons également poursuivi une autre tradition, celle de notre participation au *Salon Vision 2010* de l'Association des optométristes du Québec avec qui nous avons une entente de partenariat. Nous avons beaucoup apprécié l'accueil très cordial que nous avons reçu à Montréal, tout comme l'opportunité de pouvoir rencontrer la communauté des professionnels en soins visuels. Au plaisir de vous revoir l'an prochain !

De nouveaux employés

La fin d'année est un moment propice pour rappeler l'arrivée des nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe des Fonds FMOQ au cours des 12 derniers mois. Ainsi, **M. Robert Auger**, gestionnaire de portefeuilles au sein de l'équipe de gestion privée et **M. Alain Chatelois**, chargé de projets au service de la comptabilité, sont heureux d'être à votre service.

LES HAUSSES DES TAUX D'INTÉRÊT N'AFPECTENT PAS TOUS LES PLACEMENTS DE MANIÈRE IDENTIQUE

Comme vous le savez, les taux d'intérêt ont beaucoup baissé depuis quelques années. De fait, la tendance baissière remonte au début des années 1980 (voir graphique 1), alors que la plupart des gens devaient payer probablement un taux hypothécaire avoisinant les 15 %. À cette époque, il était également possible d'investir sans risque dans un certificat de placement garanti (CPG) portant intérêt au taux de 13 %.

Ce temps est révolu et bien que les taux d'intérêt soient encore à des niveaux historiquement bas, les économistes ne prévoient pas de hausse fulgurante au cours de la prochaine année. Les banques centrales ont baissé leurs taux directeurs jusqu'à 0 % pendant la crise financière de 2008 – 2009 afin d'insuffler un peu d'oxygène dans leurs économies respectives, mais la reprise économique en cours ne justifie pas encore le retrait complet de ces politiques monétaires stimulatrices. Toutefois, le moment s'avère particulièrement propice pour évaluer l'impact qu'auront les hausses de taux sur vos différents placements.

LES FONDS MONÉTAIRES

Les fonds monétaires rapportent actuellement environ 1,30 %, excluant les frais de gestion. Puisque ceux du Fonds monétaire FMOQ sont de 0,42 %, son rendement net avoisine 0,90 % par année. Ce taux suivra de très près les hausses qui seront décrétées par la Banque du Canada dans les prochains mois, voire dans les prochaines années. En conséquence, **les hausses de taux seront favorables pour le Fonds monétaire FMOQ.**

LES FONDS D'OBLIGATIONS

Contrairement aux fonds monétaires, les fonds d'obligations ont été les grands bénéficiaires des baisses de taux. Rappelons que le rendement d'un fonds d'obligations est basé sur deux (2) éléments : 1) le coupon (l'intérêt) de l'obligation et 2) l'appréciation de la valeur marchande de celle-ci, lorsque

les taux d'intérêt sont à la baisse. La situation est problématique lorsque ces derniers sont à des niveaux planchers : 1) le coupon est alors très faible et 2) la valeur marchande de l'obligation baissera lorsque les taux commenceront à monter.

Puisqu'un fonds de ce type diversifie généralement les échéances de ses obligations (de 1 à 30 ans), ce ne sont pas tant les variations de taux à court terme de la Banque du Canada qui affecteront la valeur des obligations que 1) les expectatives des marchés à moyen et à long terme sur la croissance économique à venir et que 2) des pressions inflationnistes possibles au cours des prochaines années. Les gestes du gouverneur de la Banque du Canada, certes, mais surtout ses discours, auront tout de même un impact sur la courbe des taux.

Plus une obligation est à long terme, plus sa valeur est sensible aux variations des taux d'intérêt. L'indice qui sert de repère aux fonds d'obligations est le DEX Univers. Sa durée* moyenne est de six (6) ans. Sans trop entrer dans les détails, sachez que la durée d'une obligation ou la durée moyenne d'un fonds d'obligations nous permet de mesurer l'impact d'une variation de taux d'intérêt sur la valeur marchande de l'obligation ou du fonds. Pour un fonds dont la durée est de six (6) ans, comme le Fonds obligations canadiennes

* La durée représente l'échéance moyenne des obligations en tenant compte des coupons qui seront perçus avant l'échéance.

FMOQ, une hausse de taux de 0,5 % sur toutes les échéances se traduirait par une baisse du Fonds de 3 %, une hausse de 1 % par une baisse de 6 %, et ainsi de suite. Pour obtenir le rendement du Fonds, il faudrait y ajouter le coupon (environ 3,5 % présentement) et en soustraire les frais de gestion (1 %). Une hausse généralisée des taux de 1 % entraînerait donc un rendement de -3,5 % (3,5 % - 6 % - 1 %). En conséquence, **les hausses de taux seront défavorables à court terme pour ce Fonds.** Nous parlons bel et bien de **court terme**, car après la période d'ajustement à la hausse des taux, les fonds d'obligations pourront générer des rendements plus élevés. Si les investisseurs ayant un horizon de placement à court terme doivent se méfier de ces fonds, la situation est beaucoup moins délicate pour ceux qui investissent à long terme, c'est-à-dire sur un horizon de plus de cinq (5) ans.

LES FONDS ÉQUILIBRÉS

Puisque les fonds équilibrés détiennent à la fois des actions, des obligations et des titres de marché monétaire, il faut creuser un peu pour connaître la vulnérabilité des ces fonds face aux hausses possibles de taux.

Le Fonds omnibus FMOQ

Ce Fonds est régulièrement rééquilibré afin de détenir 55 % d'actions et 45 % de titres à revenu fixe. Dans un environnement normal, ceux-ci sont composés de 3 % de marché monétaire et de 42 % de Fonds obligations canadiennes FMOQ. Suite aux baisses de taux et pour réduire l'impact d'une hausse de



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

taux sur ce dernier, il détient plutôt actuellement 10 % de marché monétaire et 35 % de fonds d'obligations. Ainsi, **le Fonds omnibus FMOQ est moins sensible aux variations de taux d'intérêt qu'en temps normal.**

Le Fonds de placement FMOQ

La répartition d'actifs de ce Fonds varie en fonction des perspectives de ses gestionnaires. Sa proportion de titres à revenu fixe peut fluctuer de 25 à 45 %. Afin de se prémunir contre une hausse de taux, le gestionnaire peut aussi favoriser les titres de marché monétaire, et ce, au détriment des obligations. Actuellement, seulement 25 % du Fonds est en obligations et 5 % en titres de marché monétaire. Conséquemment, **le Fonds de placement FMOQ sera très peu affecté par une hausse généralisée des taux** et le gestionnaire aura la possibilité d'ajuster la répartition du Fonds pour profiter des occasions qui se présenteront.

Le Fonds revenu mensuel FMOQ

Dans un contexte de hausse de taux, ce Fonds pourrait être plus affecté que les deux autres Fonds diversifiés, car il investit dans des actions à dividende élevé, des actions privilégiées, des

obligations ainsi que des titres de marché monétaire. La demande pour les actions à dividende élevé est forte lorsque les taux d'intérêt sont bas, mais il n'est pas exclu que ces titres subissent la « concurrence » de placements plus conservateurs tels que les CPG ou les obligations, si jamais leurs taux d'intérêt étaient bonifiés.

Pour tenir compte de ce contexte, le gestionnaire du Fonds revenu mensuel FMOQ sous-pondère actuellement ses investissements qui sont plus sensibles aux hausses de taux (en l'occurrence les obligations à long terme et les actions privilégiées) et surpondère les placements à court terme ainsi que les actions ordinaires versant un dividende susceptible de s'apprécier au cours des prochaines années. Ainsi, **le Fonds revenu mensuel FMOQ serait affecté négativement advenant un ajustement abrupt des taux à la hausse, mais il se tirerait très bien d'affaire si les hausses de taux étaient graduelles et modérées.**

CONCLUSION

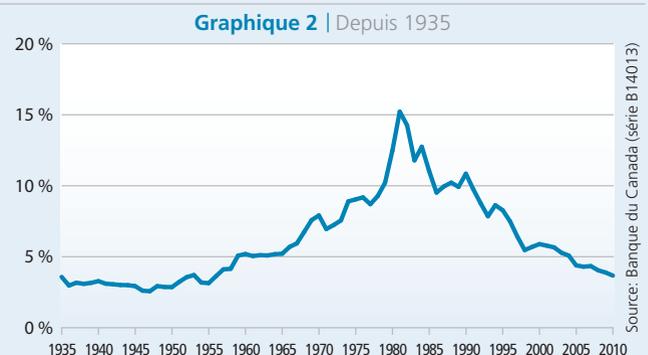
Il vous faudra tenir compte de ces différents points lorsque vous procéderez à vos prochains investissements. Qu'ils soient effectués dans votre REER, dans

vos placements non enregistrés, il est important de savoir que **les hausses de taux n'affecteront pas tous les placements de la même façon.** Il vous appartient d'en tirer parti lors de vos prochaines cotisations.

En terminant, nous vous invitons à jeter un coup d'œil au graphique 2 qui remonte jusqu'à 1935. Tout comme le graphique 1, il présente le rendement à l'échéance d'une série représentative d'obligations canadiennes de plus de 10 ans. Les taux ont beaucoup baissé depuis 1980, mais vous remarquerez que les taux obligataires ont déjà été plus bas. En effet, de 1935 à 1955, soit après la Grande Dépression de 1929, les taux se sont maintenus à des niveaux inférieurs à ceux qui prévalent actuellement. À bien y penser, étant donné la sévérité de la crise financière de 2008 et même si la Banque du Canada recommence à monter timidement son taux directeur, peut-être que les taux obligataires à moyen et long terme ne sont pas prêts à remonter de sitôt.

Comme d'habitude, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller afin d'approfondir cet important sujet.

Rendement à échéance | Obligations canadiennes de plus de 10 ans



C'EST LE TEMPS DE PENSER REER

Voici quelques rappels concernant le Régime enregistré d'épargne-retraite, cet important outil financier à privilégier.

L'investissement dans un REER permet de profiter d'une déduction du revenu imposable établie en fonction des cotisations versées et de tirer avantage de revenus non imposés, et ce, tant et aussi longtemps que les sommes investies y demeurent.

ANNÉE D'IMPOSITION 2010

En regard de la déclaration de revenus de l'année 2010, **la date limite pour cotiser à un REER est fixée au lundi 1^{er} mars 2011. Il est possible d'y verser 18 % des revenus admissibles de 2009, jusqu'à un maximum de 22 000 \$, moins le facteur d'équivalence (FE) pour les personnes qui participent à un régime de pension agréé (RPA) ou à un régime de participation différé aux bénéficiaires (RPDB), plus les droits de cotisation inutilisés.** Le montant de cotisation auquel vous avez droit est indiqué dans l'avis de cotisation qui vous est fourni par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

ANNÉE D'IMPOSITION 2011

Il est avantageux de cotiser au REER pour la nouvelle année dès le début de celle-ci. **Pour 2011, la cotisation maximale permise est fixée à 22 450 \$ (18 % des revenus admissibles de 2010).** Si vous disposez des liquidités nécessaires pour ce faire, vous bénéficierez plus rapidement de la croissance de votre investissement à l'abri de l'impôt.

DROITS DE COTISATION INUTILISÉS

Si vous n'avez pas versé les cotisations maximales autorisées à votre REER depuis 1991, vous devez savoir que vous pouvez investir une somme correspondant à vos droits de cotisation inutilisés. Pour connaître ce montant, consultez votre avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada.

POURQUOI PAS UN P'TIT « COUSSIN »

Il est aussi permis de cotiser jusqu'à 2 000 \$ en sus des cotisations mentionnées précédemment, et ce, sans aucune pénalité. Bien qu'il ne soit pas déductible dans l'année, ce « coussin » produit des revenus à l'abri de l'impôt, tant et aussi longtemps que la somme investie demeure dans le REER. Quant à la cotisation, elle devra être déduite du revenu au cours d'une année ultérieure, au plus tard la dernière année pour laquelle des droits de cotisation sont possibles.

COTISEZ AU REER DE VOTRE CONJOINT

Il peut s'avérer avantageux de cotiser au REER de votre conjoint, et ce, malgré les modifications fiscales permettant le fractionnement de revenu entre conjoints à la retraite. Si vous prévoyez que votre revenu à la retraite sera supérieur à celui de votre conjoint, vous devriez regarder cette possibilité. En versant des cotisations au REER de votre conjoint jusqu'à concurrence du montant maximal permis auquel vous avez droit, vous bénéficierez d'une déduction identique à celle que vous auriez obtenue en cotisant à votre propre REER, et ce, sans affecter les droits de cotisation de votre conjoint. Au moment d'encaisser le REER, seul le détenteur du régime sera imposé sur le retrait. Si les revenus de votre conjoint sont alors inférieurs aux vôtres, il y aura moins d'impôts à payer.

ATTENTION AUX HONORAIRES DE GESTION

La majorité des investisseurs ne connaissent pas l'ampleur des honoraires de gestion de leurs portefeuilles, et surtout l'impact qu'ont ces derniers à long terme.

Rappelez-vous qu'une différence de 1 % entre les frais de gestion de deux fonds communs de placement similaires offrant des rendements comparables, représentera, après 30 ans, quelques centaines de milliers de dollars d'écart sur l'actif accumulé dans le portefeuille d'un investisseur ayant versé annuellement la cotisation REER maximale permise.

Nos conseillers sont en mesure de vous fournir l'information exacte concernant les frais de gestion sur l'ensemble des fonds communs de placement disponibles sur le marché. Informez-vous !

HORAIRE PROLONGÉ

Nous sommes toujours à votre service de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi. De plus, spécialement pour la période REER, notre horaire sera prolongé aux dates suivantes :

17 et 18 février : de 8 h à 18 h

21, 22, 23, 24, 25 février : de 8 h à 18 h

26 février : de 10 h à 15 h

28 février et 1^{er} mars : de 8 h à 18 h

REER

RAPPEL IMPORTANT

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Le CELI est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009. Il permet aux résidents canadiens de plus de 18 ans d'accumuler des capitaux à l'extérieur des régimes d'épargne-retraite, et ce, sans jamais avoir à payer d'impôts sur les revenus et les gains accumulés.

Dès le 1^{er} janvier 2011, vous pourrez cotiser jusqu'à 5 000 \$ pour l'année 2011. Si vous vous prévaliez de cette possibilité, vous bénéficiez immédiatement de cet abri fiscal.

Si vous n'avez pas adhéré à ce régime avant la fin de 2010, il vous sera possible de cotiser jusqu'à 15 000 \$ dès l'ouverture de votre compte en 2011, car le CELI permet de reporter des droits de cotisation inutilisés aux années subséquentes (p. ex. 5 000 \$ pour 2009, 5 000 \$ pour 2010 et 5 000 \$ pour 2011).

Si vous avez adhéré au CELI par l'entremise d'une autre institution financière et que vous souhaitez rapatrier ces sommes auprès de notre société, il vous suffit de prendre contact avec votre conseiller des Fonds FMOQ.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

Le REEE permet de bénéficier d'importantes subventions gouvernementales (20 % du gouvernement du Canada et 10 % du gouvernement du Québec), ce qui le rend particulièrement attrayant pour soutenir l'éducation d'un proche.

Une mesure d'exception du gouvernement du Québec permet d'éviter de pénaliser les détenteurs d'un REEE dont l'institution financière ne se conformerait pas encore aux exigences de l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE). Ainsi, ceux qui font affaire avec une institution financière qui n'aurait jamais réclamé l'IQEE au 31 décembre 2010 pourront, dès 2011, transférer leur régime dans une autre institution qui, elle, est déjà en mesure de verser ces droits.

Si vous détenez un REEE auprès d'un autre fournisseur et si vous souhaitez le transférer vers notre société, prenez contact avec un de nos conseillers. Il se fera un plaisir de vous guider dans cette démarche.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ (REEI)

Le gouvernement du Canada a bonifié le REEI en y apportant les assouplissements suivants :

- À compter de 2011, il sera possible pour un bénéficiaire de récupérer progressivement les subventions et les bons canadiens pour l'épargne-invalidité (SCEI et BCEI), et ce, depuis la création du régime, en 2008. De fait, il sera possible de récupérer jusqu'à un maximum de 10 années précédant l'ouverture du régime.
- Lors du décès d'un détenteur d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un régime de pension agréé (RPA), le défunt pourra désigner comme bénéficiaire de son régime son enfant ou son petit-enfant qui était financièrement à sa charge au moment de son décès, en raison d'une déficience mentale ou physique. Le bénéficiaire d'un REEI pourra alors transférer la somme reçue en vertu de ces régimes, libre d'impôt, et ce, jusqu'à concurrence du maximum de cotisation permise au REEI (200 000 \$). Ces dispositions s'appliqueront pour tout décès survenu après le 3 mars 2010. Des règles spécifiques, qui sont encore à définir, s'appliqueront pour les décès survenus après 2007 et avant 2011.

Cette mesure législative n'a pas encore été adoptée, mais devrait l'être lors de la prochaine session parlementaire, en 2011. Nous suivrons ce dossier de près et y reviendrons dans un prochain numéro.

CELI
REEE
REEI

NOUVEAU SITE INTERNET

Nous sommes heureux de vous inviter à naviguer dans notre nouveau site Internet toujours hébergé à la même adresse : www.fondsfmoq.com. Voici les principales améliorations et nouveautés que vous y découvrirez :

- **NAVIGATION PLUS CONVIVIALE**

Une arborescence (structure) pour naviguer plus aisément dans les diverses sections et y trouver plus facilement et plus rapidement l'information que vous cherchez.

- **CONTENU INFORMATIONNEL AMÉLIORÉ**

Une information encore plus complète et accessible pour que vous puissiez obtenir les réponses les plus complètes aux questions que vous pourriez vous poser non seulement sur notre offre de produits et services, mais également sur de nombreux sujets d'intérêt économique et financier.

- **VISUEL MODERNE**

Une présentation graphique plus contemporaine et dynamique afin d'agrémenter votre navigation.

- **GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS**

Un des glossaires les plus complets de l'industrie pour mieux comprendre certains termes techniques et obtenir la signification de sigles et d'acronymes.

- **MOTEUR DE RECHERCHE**

Un moteur de recherche performant pour trouver plus rapidement de l'information pertinente.

- **SÉCURITÉ ACCRUE**

Des logiciels de contrôle et d'accès à vos comptes qui intègrent toutes les technologies de sécurité les plus modernes et les plus efficaces afin de vous assurer que seules les personnes autorisées ont accès uniquement aux renseignements les concernant.

- **CONSULTATION AMÉLIORÉE**

Une présentation des données et des renseignements, ainsi qu'une navigation nettement améliorée vers l'information relative à vos comptes, pour vous faciliter le suivi de vos portefeuilles.

- **CONTENU INFORMATIF DES COMPTES PLUS COMPLET**

L'ajout d'une répartition des actifs à jour de vos comptes, de même qu'un module de calcul des rendements de vos portefeuilles, pour vous permettre de mieux suivre l'évolution de vos actifs et de prendre les meilleures décisions.

- **SECTION TRANSACTIONNELLE À LA PORTÉE DE TOUS**

Une section vous permettant de nous transmettre les instructions relatives aux transactions que vous souhaitez effectuer dans vos comptes, et ce, en toute simplicité afin de faciliter la gestion en ligne de votre compte.

De plus, bien que cela ne puisse être visible lors d'une seule visite, notre nouveau site a été structuré afin d'assurer son évolution et son amélioration continues. Déjà, plusieurs projets à cet effet sont en cours et seront mis en ligne en 2011.

Nous vous invitons à visiter fréquemment le site et à nous transmettre les remarques que vos navigations vous inspirent. Nous en prendrons connaissance avec grand intérêt. Merci de nous aider à toujours mieux vous servir et bonne navigation !

www.fondsfmoq.com

VERS UNE NORMALISATION DE LA FORMATION DES CHIRURGIENS

Pendant le Haut Moyen-Âge, du VI^e au X^e siècle, période qui consacre l'apogée de l'empire de Charlemagne (800 – 814), le fossé s'élargit entre chirurgicus et physicus, notamment en raison de décisions d'autorités religieuses, comme celle restreignant la pratique médicale des ecclésiastiques et leur interdisant d'effectuer des incisions ou des cautérisations.

Pour la grande majorité des chirurgiens, l'essentiel de la formation repose sur l'apprentissage, de sorte qu'ils n'occupent qu'une place marginale dans la formation médicale. L'opposition entre l'activité opératoire et la médecine universitaire persiste, et des mesures tentent de définir précisément les normes et le champ d'exercice de la chirurgie face à la formation médicale qui est l'objet de tentatives de réglementation.

À la fin du Moyen-Âge, l'essentiel des soins médicaux appartient non plus au *physicus*, mais au chirurgien qui fabrique lui-même ses médicaments et qui, en raison de ses honoraires modiques, soigne les couches modestes de la société.

Cette situation a pour corollaires le traitement quasi exclusif des milieux sociaux les plus élevés par les médecins « savants », ainsi que l'importance des honoraires et des prix des médicaux à payer. La mobilité des chirurgiens explique aussi leur place prépondérante dans la fourniture des soins médicaux, car la pratique de la majorité d'entre eux (comme oculistes, inciseurs ou dentistes) en fait des chirurgiens ambulants.

Si la chirurgie demeure toujours un artisanat à cette époque, on assiste à un début de normalisation de la formation au XIII^e siècle, alors que l'acquisition de connaissances pratiques pendant un apprentissage auprès d'un maître est suivie d'un compagnonnage avant de déboucher sur une association avec des collègues ou des membres d'autres professions médicales (barbiers, frictionneurs). Aussi, le chirurgien se soumet-il de plus en plus à des réglementations professionnelles encadrant son droit de pratique et exerçant un contrôle accru sur ses activités.

Sources : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE

PAUL ANGERS
angersp@vmbi.ca



1440, rue Ste-Catherine Ouest
Bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone : 514 954-3636
ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

q.com

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Les développements économiques du quatrième trimestre ont été pour le moins houleux. La principale trame de fond s'étant dessinée est celle des anticipations d'allègements quantitatifs par la Réserve Fédérale. En Europe, les problèmes de déficits fiscaux et d'accès au crédit par les gouvernements ont refait surface après un été plutôt calme sur ce front. Les données économiques et les résultats de compagnies ont continué de sortir légèrement au-delà des attentes mais toujours en-deçà des normes historiques d'après récession. Plusieurs analystes et économistes ont conséquemment revu leurs prévisions en baisse afin de s'ajuster aux nouveaux paradigmes de crédit et d'investissement. À cet égard, l'environnement d'investissement du quatrième trimestre a fortement été dicté par l'appétit pour le risque à court terme. Suite aux soubresauts du début du mois de novembre, les investisseurs ont exposé un regain de confiance dans l'économie mondiale. La reprise n'est certes pas un long fleuve tranquille mais elle semble sur la bonne voie pour le prochain semestre.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Tel qu'anticipé, la Banque du Canada a suspendu la hausse de son taux directeur. Avec le ralentissement de l'économie canadienne et un niveau d'inflation sous contrôle, nous n'entrevoions pas de hausse au premier trimestre 2011. Du côté américain, la Réserve Fédérale continuera d'opérer ses achats de titres de dettes jusqu'en juillet 2011 afin de faire pression sur les taux à long terme et ainsi stimuler le cycle d'emprunt et de consommation. De ce fait, la politique monétaire demeurera très conciliante pour la prochaine année. Malgré leur repli au cours des mois de novembre et de décembre, nous croyons que les obligations demeurent légèrement surévaluées et qu'elles seront sous pression au fur et à mesure que la reprise prendra forme.

MARCHÉS BOURSIERS

Suite à la rencontre de la Réserve Fédérale à Jackson Hole, la force des marchés boursiers s'est poursuivie tout au long du dernier trimestre. Bien que plusieurs événements à caractères macro-économiques et géopolitiques aient ponctuellement créé des ondes de choc, les indices d'actions ont maintenu un cap à la hausse et ce, jusqu'à la toute fin de l'année. En dépit de résultats sans éclat, les titres de compagnies américaines ont mené le bal avec un gain cumulatif dépassant les 10 %. L'amélioration des perspectives globales s'est également matérialisée par un rebond marqué des actions japonaises, lesquelles avaient largement sous-performé la plupart des indices mondiaux depuis le début de la Grande Récession. Nous notons que l'évolution des actions au quatrième trimestre s'est opérée en deux temps; d'abord la période d'anticipation avant l'annonce d'allègements quantitatifs par la Réserve Fédérale le 3 novembre, puis la période subséquente, volatile et caractérisée par des forts mouvements de fonds en-dehors des marchés obligataires vers les marchés boursiers.

À L'HORIZON

Nous continuons de mettre l'emphase sur les facteurs clés de la reprise économique, c'est-à-dire la confiance des ménages et des investisseurs envers les gouvernements et banques centrales, l'accès au crédit et les effets des politiques mises de l'avant pour stimuler la reprise. Actuellement, le scénario le plus probable demeure toujours celui d'une reprise lente à l'intérieur d'un cycle normal. Cette situation favorise les actions au détriment des obligations. À ce stade, nous observons précisément ce processus de relance. Ceci dit, les risques macro-économiques latents ne nous permettent toujours pas d'écarter nos scénarios alternatifs, soit :

- un ralentissement et/ou une récession à double creux propice aux obligations et négative pour les actions,
- une vive reprise qui impacterait considérablement les obligations mais favoriserait les actions tout au long de 2011,
- une crise de devise qui produirait des rendements excessivement négatifs pour l'ensemble des actifs, exception faite de l'or et des dépôts à terme.

À ce stade-ci, nous favorisons toujours une sous-pondération en obligations. Nous privilégions les actions canadiennes afin de profiter de la résurgence de l'appétit pour le risque par les investisseurs. Par conséquent, nous puisons dans les positions en encaisse pour procéder aux achats.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2010

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,49	0,59	1,50	2,16	2,45	2,56	3,21	4,12	10,014
■ Omnibus	10,33	13,36	2,73	2,57	4,13	4,60	6,87	8,18	22,091
■ Fonds de placement	8,38	12,86	2,42	2,04	4,12	3,72	7,54	9,29	22,454
■ Revenu mensuel	13,25	19,27	4,86	5,45	s.o.	s.o.	s.o.	5,33 (06.10.06)	10,185
■ Obligations canadiennes	5,84	5,84	5,31	4,61	4,29	s.o.	s.o.	5,57 (16.03.01)	11,218
■ Actions canadiennes	19,53	28,04	1,49	3,27	5,46	6,93	9,73	9,73 (31.05.94)	23,577
■ Actions internationales	7,66	7,73	-4,56	-5,76	-1,04	-1,96	2,67	2,10 (31.05.94)	7,522

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,89 % pour la période de sept jours arrêtee à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2010

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	0,75 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,45 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,47 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,70 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,37 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,77 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSINIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	31.12.10	Écarts	24.09.10	Écarts	25.06.10	Écarts	6.03.10	Écarts	31.12.09
S&P/TSX (Toronto)	14,4 %	13 443,22	10,1 %	12 204,86	4,2 %	11 707,85	-2,1 %	11 957,37	1,8 %	11 746,11
S&P 500 (New York) **	7,3 %	1 257,64	6,7 %	1 178,85	5,6 %	1 116,62	-6,8 %	1 197,73	2,2 %	1 171,94
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-0,2 %	1 658,30	3,3 %	1 605,79	12,0 %	1 433,21	-11,2 %	1 614,23	-2,8 %	1 661,34
DEX Univers (obligations canadiennes)	6,7 %	786,8	0,0 %	786,8	3,0 %	763,70	2,2 %	747,20	1,4 %	737,10

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à **leurs proches.**

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Régime offerts

- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Dépôts à terme⁵ et billets à capital protégé

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme et des billets à capital protégé garantis sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat
⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*
⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec
⁽⁵⁾ Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 310
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfmq.com

Courriel
info@fondsfmq.com



ACTIFS EN SANTÉ